



de résolution  
annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### **SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 15 NOVEMBRE 2022, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.**

---

#### Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville  
Madame Natacha Garneau-Tremblay, deuxième vice-présidente et conseillère de Saint-  
Mathias-sur-Richelieu  
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Beloeil  
Monsieur Louis Hébert, conseiller de Saint-Jean-Baptiste  
Monsieur Martin Leprohon, conseiller de Saint-Basile-le-Grand  
Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine  
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

#### Était absent :

#### Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2022
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Permanence de l'employé # 010LUSPHI
7. Convention collective — comité de négociation
8. Assurances générales — renouvellement 2023
9. Compte rendu de la rencontre du 26 octobre 2022 du comité technique de la RIEVR
10. Consommation d'eau pour les mois de septembre et octobre 2022
11. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'an 2023
12. Nomination des officiers
13. Divers
14. Interventions de l'assistance
15. Clôture de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures 2 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

22-11-041

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Garneau-Tremblay  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Louis Hébert

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

- 13.1 Contrôle de la qualité de l'eau — octroi de contrat

**ADOPTÉE**

22-11-042

### POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur David Morin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2022 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### POINT 4. CORRESPONDANCE

- 22-036 27-09-22 Courriel de l'Équipe du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) nous rappelant qu'une aide financière existe pour les installations de production d'eau potable afin de les soutenir financièrement dans l'élaboration d'un plan de protection visant à définir et planifier la mise en œuvre de mesures d'atténuation des menaces identifiées.
- 22-037 06-10-22 Courriel de MADAME GINETTE TANGUAY, secrétaire des Services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2022-369 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2023.
- 22-038 06-10-22 Courriel de MADAME NANCY BERNIER, greffière-adjointe et adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 165-22 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2023.
- 22-039 06-10-22 Courriel de MADAME MINNIE JUN, adjointe administrative, UBA, nous transmettant un certificat d'assurance en regard à la fourniture d'hypochlorite de sodium, concentration 12 %.
- 22-040 12-10-22 Lettre du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL nous transmettant la décision de la juge administrative, Annie Laprade, qui ordonne à la Régie et à l'association accréditée de maintenir les services essentiels et qui suspend l'exercice du droit de grève.
- 22-041 14-10-22 Courriel de MADAME MONIQUE CHARBONNEAU, courtier en assurance de dommages, CHAPDELAINE ASSURANCES, nous informant que la prime pour la garantie Cyber (option A) passera de 1725 \$ à 1985 \$ pour 2023.
- 22-042 20-10-22 Lettre de MADAME KATHLEEN DUBÉ, directrice principale des opérations d'assurance, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ), nous transmettant le renouvellement de notre contrat d'assurance de dommages pour 2023 et dont la prime est fixée à 103 240,44 \$, taxe incluse.



de résolution  
annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

- 22-043 21-10-22 Courriel de MADAME CATHERINE CHARTRAND, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 22-10-348 (9.11) approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2023.
- 22-044 23-10-22 Avis de recalcul du taux personnalisé 2019, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,80 \$ au lieu de 1,82 \$.
- 22-045 23-10-22 Avis de recalcul du taux personnalisé 2020, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,83 \$ au lieu de 1,85 \$.
- 22-046 23-10-22 Avis de recalcul du taux personnalisé 2021, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,84 \$ au lieu de 1,87 \$.
- 22-047 23-10-22 Avis de recalcul du taux personnalisé 2022, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,58 \$ au lieu de 1,61 \$.
- 22-048 25-10-22 Décision de classification 2023, CNESST, établissant le taux de versement périodique pour 2023 à 1,30 \$.
- 22-049 25-10-22 Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2022 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,62 \$.
- 22-050 27-10-22 Avis de cotisation, CNESST, nous annonçant un remboursement de 699,66 \$ faisant suite aux modifications des taux pour 2019, 2020 et 2021.
- 22-051 07-11-22 Lettre de MADAME ISABELLE COURNOYER, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2022-11-237 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2023.

22-11-043

### POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Martin Leprohon  
**APPUYÉ PAR** Monsieur David Morin

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des déboursés numéro 21-07, du chèque numéro 20548 au chèque numéro 20569, du déboursé numéro 202200680 au déboursé numéro 202200802 pour un montant total de 704 444,65 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

22-11-044

### POINT 6. PERMANENCE DE L'EMPLOYÉ # 010LUSPHI

**ATTENDU QUE** l'employé numéro 010LUSPHI a été engagé à titre de technicien à l'opération à l'essai, le 2 mai 2022;

**ATTENDU QUE** la période de probation pour tout nouvel employé est de 960 heures avant d'établir la permanence;

**ATTENDU QUE** ladite période de probation sera complétée le 2 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** l'évaluation, en vue d'établir la permanence de l'employé numéro 010LUSPHI, a été réalisée par le directeur technique le 1<sup>er</sup> novembre 2022;

**ATTENDU QUE** cet employé a été engagé en remplacement du départ d'un technicien à l'opération;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**ATTENDU QUE** le directeur technique et le directeur général recommandent aux membres du conseil d'accorder la permanence de l'employé numéro 010LUSPHI;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Thibault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin

**ET RÉSOLU D'**accorder la permanence à l'employé numéro 010LUSPHI à titre de technicien à l'opération;

**QUE** ladite permanence soit et est effective à compter du 2 novembre 2022.

### **ADOPTÉE**

22-11-045

### **POINT 7. CONVENTION COLLECTIVE — COMITÉ DE NÉGOCIATION**

**ATTENDU QUE** la convention collective intervenue avec les employés de la Régie, d'une durée de cinq (5) ans, arrive à terme le 31 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** des négociations sont à prévoir à cet effet;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de former un comité de négociation

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Thibault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur David Morin

**ET RÉSOLU DE** nommer Robert Pelletier, Natacha Garneau-Tremblay, Émile Malo Bonin (substitut) et le secrétaire-trésorier au comité de négociation pour représenter la Régie.

### **ADOPTÉE**

22-11-046

### **POINT 8. ASSURANCES GÉNÉRALES — RENOUVELLEMENT 2023**

**ATTENDU QUE** la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu est devenue membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de négocier ses affaires d'assurance;

**ATTENDU QUE** la prime d'assurances générales pour 2021 était de 88 224,60 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la prime d'assurances générales pour 2023 a été établie à 103 240,44 \$, taxes incluses, donc une augmentation de 17 %, soit 15 015,84 \$ par rapport à 2022;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Louis Hébert

**ET RÉSOLU QUE** la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu renouvelle ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2023, à un coût de 103 240,44 \$, taxes incluses.

### **ADOPTÉE**

### **POINT 9. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 26 OCTOBRE 2022 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR**

Le compte rendu de la réunion du 26 octobre 2022 du comité technique de la RIEVR est joint au présent point.



de résolution  
annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### **POINT 10. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022**

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité et des relevés de compteur pour les mois de septembre et d'octobre 2022 sont joints au présent point.

22-11-047

### **POINT 11. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'AN 2023**

**ATTENDU QUE** les séances du conseil de la Régie se tiennent généralement le deuxième mardi de la plupart des mois :

Les dates suivantes sont retenues pour l'an 2023 :

- 17 janvier 2023 (3<sup>e</sup> mardi)
- 14 mars 2023
- 9 mai 2023
- 13 juin 2023
- 26 septembre 2023 (4<sup>e</sup> mardi)
- 21 novembre 2023 (3<sup>e</sup> mardi)

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil

**APPUYÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin

**ET RÉSOLU QUE** le calendrier des séances ordinaires 2023 est accepté et adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### **POINT 12. NOMINATION DES OFFICIERS**

22-11-048

#### **12.1 Président**

**ATTENDU QUE** monsieur Robert Pelletier a été nommé au poste de président de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu lors de la séance du 14 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** le mandat du président prend fin le 31 décembre 2022;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la nomination du président pour la prochaine année 2023

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin

**APPUYÉ PAR** Monsieur Martin Leprohon

**ET RÉSOLU DE** nommer Robert Pelletier à titre de président de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu pour la prochaine année. Aucune autre nomination n'étant faite, Robert Pelletier accepte la nomination et est élu au poste de président du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

22-11-049

#### **12.2 Première vice-présidente**

**ATTENDU QUE** madame Mélanie Dupré a été nommée au poste de première vice-présidente de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu lors de la séance du 14 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** le mandat de la première vice-présidente a pris fin en octobre dernier alors qu'elle s'est retirée de la vie politique;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la nomination du premier vice-président pour la fin de l'an 2022 et pour la prochaine année 2023

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**APPUYÉ PAR** Monsieur Louis Hébert

**ET RÉSOLU DE** nommer Natacha Garneau-Tremblay à titre de première vice-présidente de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu pour la prochaine année. Aucune autre nomination n'étant faite, Natacha Garneau-Tremblay accepte la nomination et est élue au poste de première vice-présidente du 15 novembre 2022 au 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

22-11-050

### 12.3 Deuxième vice-président

**ATTENDU QUE** madame Natacha Garneau-Tremblay a été nommée au poste de deuxième vice-présidente de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu lors de la séance du 10 mai 2022;

**ATTENDU QUE** le mandat de la deuxième vice-présidente a pris fin avec sa nomination à titre de première vice-présidente;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de procéder à la nomination du deuxième vice-président pour la fin de l'an 2022 et pour la prochaine année 2023

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Garneau-Tremblay

**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault

**ET RÉSOLU DE** nommer David Morin à titre de deuxième vice-président de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu pour la prochaine année. Aucune autre nomination n'étant faite, David Morin accepte la nomination et est élu au poste de deuxième vice-président du 15 novembre 2022 au 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

### POINT 13. DIVERS

22-11-051

### 13.1 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU – OCTROI DE CONTRAT

**ATTENDU QUE** la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour effectuer le contrôle de la qualité de l'eau potable;

**ATTENDU QUE** la soumission prévoyait une durée de contrat d'un an (2023) ou de deux ans (2023-2024);

**ATTENDU QUE** la seule soumission reçue est conforme à notre document d'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** les prix soumis sont environ 40 % plus élevés que ceux du dernier contrat;

**ATTENDU QUE** lorsqu'il y a une seule soumission, le prix peut être négocié avec le soumissionnaire;

**ATTENDU QU'À** la suite de cette négociation, la soumission, option 2 ans, a été révisée à la baisse à 99 909,60 \$ ce qui est jugé acceptable dans le contexte actuel d'inflation;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Garneau-Tremblay

**APPUYÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil

**ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil approuve la soumission révisée en date du 15 novembre et l'octroi du contrat à Biovet inc. concernant le projet 2022-02 « Contrôle de la qualité de l'eau potable », option 2 ans, d'une somme de 99 909,60 \$, taxes incluses, étant la seule soumission conforme.

**QUE** le président et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif au contrat.

**ADOPTÉE**



de résolution  
annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de  
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

**POINT 14. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de l'assistance.

22-11-052

**POINT 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin  
**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Garneau-Tremblay

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

**ADOPTÉE**

Il est 20 heures 32 minutes.

Jacques Drouin, ing.  
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier  
président



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de  
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

